



# DIRECTIVES POUR L'ACQUISITION DE LA CAPACITÉ D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Préparées pour:



Elargissement d'un Marché Régional d'Énergie Renouvelable –  
Afrique orientale, Afrique australe, et Océan Indien (ESREM: AO-AA-OI)



Un projet financé par l'Union européenne

Préparé par:



En association avec:

Multiconsult



CPCS Ref: 19479  
Le 4 juin 2022

[www.cpcs.ca](http://www.cpcs.ca)

Services de conseil pour mettre en œuvre des cadres réglementaires / techniques harmonisés et des stratégies d'efficacité synthétisées en matière d'énergies renouvelables dans la région AO-AA-OI.

Le présent document soutient le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission de l'Océan Indien (COI) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dans leur efforts visant à promouvoir le développement d'un marché régional durable de l'énergie dans la région constituée par l'Afrique orientale, l'Afrique australe et de l'océan Indien (région AO-AA-OI).

### Directives

Ce document fournit aux décideurs des lignes directrices pour l'approvisionnement des producteurs d'électricité indépendants (IPP) en matière d'énergie renouvelable ; des conseils sur l'approche et la structure des achats pour différents types de projets d'énergie renouvelable à grande échelle ; et met en évidence les principaux aspects réglementaires à prendre en compte lors de la planification et de l'exécution des achats d'énergie renouvelable.

### Remerciements

L'équipe CPCS est reconnaissante pour la contribution inestimable fournie par l'équipe du projet ESREM, ainsi que les communautés économiques régionales bénéficiaires et leurs États membres respectifs.

### Opinions et limites

Sauf indication contraire, les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du COMESA, de l'EAC, de l'IGAD, de la COI ou de la SADC.

L'équipe CPCS fournit des efforts délibérés pour valider les données obtenues auprès de tiers, mais elle ne peut garantir l'exactitude de toutes les données.

### Déclaration de confidentialité

Ces directives peuvent contenir des éléments jugés commercialement sensibles et / ou confidentiels. Ce document ne peut être partagé avec des tiers sans l'accord écrit préalable de l'ESREM.

### Qui contacter

Les questions et observations sur ces directives peuvent être adressées à :

**Anirudh (Rudy) Gautama**

Gestionnaire de Projet

E: [agautama@cpcs.ca](mailto:agautama@cpcs.ca)

## Table des matières

Acronymes / Abréviations.....	1-1
<b>1 L'IMPORANCE D'ACCROITRE DES INVESTISSEMENTS EN ENERGIES RENEUVELABLES .....</b>	<b>1-2</b>
1.1 Objectifs de ces directives politiques .....	1-2
1.2 Accroître les investissements privés dans les énergies renouvelables .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
1.3 Modes d'approvisionnement en énergies renouvelables .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>2 COMMENT STRUCTURER L'ACQUISITION DE DIFFERENTS TYPES DE PROJETS D'ENERGIE RENEUVELABLE.....</b>	<b>2-5</b>
2.1 Premier élément clé– Déterminer les besoins et les exigences en matière de capacité d'énergie renouvelable .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2.2 Deuxième élément clé – Pondérer objectifs d'approvisionnement et sélectionner une méthode d'approvisionnement appropriée .....	2-5
2.3 Troisième élément clé – Planifier et mettre en exécution un processus prédictible et professionnel.....	2-7
2.4 Quatrième élément clé – S'assurer que les accords sont suivis et appliqués.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>3 METTRE EN PLACE UN BON PROCESSUS D'ACQUISITION D'ENERGIE RENEUVELABLE .....</b>	<b>3-2</b>
3.1 Garantir la transparence, entendre toutes les parties prenantes, et s'aligner sur une politique nationale .....	3-2
3.2 Intégration dans des cadres réglementaires et juridiques solides et transparents	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
3.3 Collecter et analyser les données pertinentes pour sous-tendre la conformité et la transparence .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>Annexe A REFERENCES .....</b>	<b>1</b>
<b>Annexe B Comparaison des modes d'acquisition par objectifs d'approvisionnement ....</b>	<b>1</b>

## Acronyms / Abbreviations

<b>DFI/IFD</b>	Institution de Financement du Développement
<b>AO</b>	Afrique orientale
<b>ESMAP</b>	Programme d'assistance en gestion du secteur de l'énergie.
<b>ESREM</b>	Projet sur l'élargissement d'un marché régional durable de l'Énergie dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan indien (région AO-AA-OI)
<b>IPP</b>	Producteurs d'énergie indépendants
<b>OI</b>	Océan Indien
<b>kWh</b>	Kilowatt/heure
<b>LCOE</b>	Coût de l'Electricité uniformisé
<b>PPA</b>	Accord sur l'achat de l'électricité
<b>PPP</b>	Partenariat entre les secteurs public et privé
<b>REFIT</b>	Tarif de rachat en énergie renouvelable
<b>RfP</b>	Demande de propositions
<b>AA</b>	Afrique australe
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>USD</b>	Dollar américain

# 1 L'IMPORANCE D'ACCROÎTRE DES INVESTISSEMENTS EN ÉNERGIE RENOUELABLE

## 1.1 Objectifs des directives politiques

Les présentes directives politiques sont préparées dans le cadre du projet financé par l'Union européenne sur l'élargissement d'un marché régional durable de l'énergie dans la région composée par l'Afrique orientale, l'Afrique australe et l'océan Indien (AO-AA-OI) (ESREM). Elles s'appuient sur un document de travail soumis en avril 2021 (ESREM, 2021).

Les objectifs de ces directives politiques sont les suivants :

- Donner un aperçu de haut niveau des méthodes disponibles pour l'approvisionnement des producteurs d'électricité indépendants (PEI) en énergies renouvelables (Partie I) ;
- Fournir des conseils sur l'approche et la structure des achats pour différents types de projets d'énergie renouvelable à grande échelle (Partie II) ; et
- Mettre en évidence les principaux aspects réglementaires à prendre en compte lors de la planification et de l'exécution des achats d'énergie renouvelable (Partie III).

## 1.2 Accroître les investissements privés dans les énergies renouvelables

Entre 2010 et 2020, le monde a connu une diminution drastique du coût global moyen actualisé de l'électricité (LCOE) générée à partir de sources renouvelables - au point où l'énergie renouvelable dans la plupart des cas est désormais l'alternative la moins coûteuse pour la nouvelle capacité de production d'électricité à l'échelle mondiale (IRENA, 2020a). En outre, Bloomberg constate que le prix des batteries lithium-ion multi-heures a chuté à un point où elles sont compétitives avec la capacité de production fossile, comme les centrales de pointe au gaz naturel lorsqu'il s'agit de fournir de l'énergie qui peut être acheminée (dispatchable) sur de nombreux marchés - même sans subventions (Bloomberg, 2019).

Pendant ce temps, au cours de la même période, la capacité installée d'énergie renouvelable dans la région AO-AA-OI a presque doublé, passant de 21,1 GW à 39,1 GW. Pourtant, environ 23 % seulement de la capacité de production installée dans la région est renouvelable, et la part du lion de l'électricité est produite en brûlant du gaz naturel et du charbon (IRENA, 2020b). Ceci malgré le fait que le continent africain dispose d'abondantes ressources d'énergie renouvelable, avec un potentiel théorique estimé à 1.000 fois supérieur à la demande totale en électricité en 2040 (IRENA, KfW & GIZ, 2021).

Pour atteindre l'objectif d'un accès universel à une énergie abordable, fiable et sans émissions en Afrique il faudra des investissements importants dans le secteur de l'électricité sur le continent, estimés par certaines sources entre 60 et 90 milliards de dollars par an jusqu'en 2030 (IRENA, KfW, & GIZ, 2021). De toute évidence, de nombreux gouvernements de la région AO-AA-OI ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer seuls ce coût. Ainsi, les partenariats entre les secteurs public et privé (PPP), parfois financés par des institutions de financement du développement (IFD), sont largement considérés comme un moyen important d'accéder au capital nécessaire pour accroître la capacité de production (Banque mondiale, 2020). Ce document fournit des conseils sur l'acquisition de capacités d'énergie renouvelable à l'échelle des services publics par le biais de PPP.

Remarque : Aux fins du présent document d'orientation, un PEI est supposé être un PPP, et un PPP dans le secteur de la production d'électricité est supposé être un PEI.

### 1.3 Modes d'approvisionnement en énergies renouvelables

Les gouvernements qui souhaitent accroître la participation du secteur privé dans leurs secteurs de l'électricité par le biais de l'achat de PEI disposent de plusieurs approches, sollicitées et non sollicitées. Le tableau ci-après présente deux méthodes génériques souvent qualifiées de traditionnelles (NREL, 2011).

**Tableau 1-1: Approches d'approvisionnement traditionnelles**

<p><b>Sollicitations Compétitives</b> « Demande de proposition (DdP) Traditionnelle »</p>	<p>Une sollicitation concurrentielle est un processus formel en vertu duquel l'agent d'approvisionnement (souvent le service public) émet une demande de proposition (DdP), recueille et évalue les offres qualifiées et exécute les contrats avec les soumissionnaires retenus. L'approche implique généralement des négociations de contrat soit avec le soumissionnaire le mieux classé, soit avec une liste restreinte de soumissionnaires. Une pondération est accordée aux prix et autres critères, et les régulateurs sont généralement impliqués dans la création de paramètres d'évaluation et, en fin de compte, dans l'approbation des contrats (Tierney et Schatzki 2008).</p>
<p><b>Négociations Directes</b></p>	<p>Dans le cadre de négociations directes (approche contractuelle bilatérale), des contrats pour de nouvelles capacités renouvelables sont signés entre les deux entités sans recourir à une sollicitation concurrentielle officielle (van der Linden et al., 2005). Les contrats bilatéraux sont des transactions privées à deux parties utilisées à la fois sur les marchés réglementés et concurrentiels. Soit le promoteur (auquel cas le type d'approvisionnement serait considéré comme non sollicité), soit le service public, peut engager des négociations contractuelles bilatérales.</p> <p>Comme pour les contrats résultant d'appels d'offres, les contrats bilatéraux sont généralement soumis à l'approbation des autorités nationales de réglementation des services publics.</p>

Ces dernières années, de nouvelles stratégies d'approvisionnement ont été appliquées avec succès pour l'approvisionnement des PEI d'énergies renouvelables, principalement celles décrites dans le tableau ci-après.

**Tableau 1-2: Approches d'approvisionnement modernes**

<p><b>Renewable Energy Feed-in Tariff (REFIT)</b></p>	<p>Un tarif de rachat des énergies renouvelables est un mécanisme politique conçu pour accélérer les investissements dans les technologies d'énergies renouvelables (à l'échelle des services publics) en proposant des contrats à long terme aux producteurs d'énergies renouvelables. L'objectif est d'offrir une rémunération basée sur les coûts avec une tarification transparente et certaine qui permet aux porteurs de projets potentiels d'obtenir plus facilement du financement (Cory et al., 2010 ; Couture &amp; Gagnon, 2010). Les projets REFIT peuvent être initiés par des promoteurs ou sollicités par des entités publiques via un programme de passation de marchés.</p>
<p><b>Enchères</b></p>	<p>Dans un cadre formel d'enchères, les PEI soumissionnent dans l'enchère en exprimant leur volonté de vendre un produit donné à un prix donné, sollicitant des autres leur volonté d'acheter à</p>

ce prix. Les enchères pour les énergies renouvelables sont similaires aux processus d'appel d'offres ; la différence est que les enchères ne reposent généralement sur le critère du prix qu'après la qualification des soumissionnaires. La plupart des enchères sur le marché de l'électricité sont menées sous forme d'enchères scellées, ce qui signifie qu'aucune négociation de contrat n'est autorisée. En éliminant tous les facteurs de soumission non liés au prix, les agents d'approvisionnement obtiennent un processus concurrentiel simplifié, qui peut prendre beaucoup moins de temps à administrer.

## 2 COMMENT STRUCTURER L'ACQUISITION DE DIFFÉRENTS TYPES DE PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Cette section décrit quatre éléments clés que les gouvernements souhaitant accroître les investissements dans les énergies renouvelables par l'achat de PEI devraient prendre en compte :

- 1) Déterminer les besoins et les exigences en matière de capacité d'énergie renouvelable ;
- 2) Pondérer les objectifs d'approvisionnement et sélectionner une méthode d'approvisionnement ;
- 3) Planifier et exécuter un processus prévisible et professionnel ;
- 4) S'assurer que les accords sont suivis et appliqués.

### 2.1 Premier élément clé – Déterminer les besoins et les exigences en matière de capacité d'énergie renouvelable

En fonction de leurs circonstances spécifiques, les pays de l'AO-AA-OI peuvent avoir différentes motivations politiques pour augmenter la production d'électricité à partir de sources renouvelables, notamment :

- Réductions des émissions
- Prix abordables
- Sécurité d'approvisionnement
- Accès à l'électricité
- Développement économique
- Développement de la technologie

Les objectifs poursuivis par les décideurs peuvent avoir des implications sur le type de projet qui doit être acquis, y compris la technologie, la taille et le type de site. Par exemple : un gouvernement visant à assurer des prix abordables peut soumissionner pour les projets les moins chers quelle que soit la technologie, tandis qu'un autre peut souhaiter limiter l'approvisionnement à une technologie donnée pour prouver sa viabilité dans le pays. Un autre exemple pourrait être que les gouvernements ciblent une production accrue dans une région géographique donnée pour remédier aux déficits d'électricité ou stimuler la croissance économique.

Pour le succès de tout approvisionnement en énergie renouvelable, il est essentiel que la conception des projets soit guidée par les besoins, y compris ceux de l'économie et du système électrique. Quel est le montant spécifié avant l'appel d'offres par l'entité adjudicatrice et ses conseillers - par ex. en termes d'emplacement et de spécifications techniques, et ce qu'il reste au marché à proposer/décider en fonction de leur expertise diffèrera en fonction des circonstances spécifiques. Il est toutefois important que les exigences soient suffisamment détaillées pour garantir que les objectifs de l'entité adjudicatrice sont atteints.

Les autorités devraient :

- a) Veiller à ce que les plans nationaux d'expansion de la production soient mis à jour et que les projets à acquérir soient ancrés dans ceux-ci.
- b) Établir quel type (par exemple, technologie et taille) d'investissements dans les énergies renouvelables répondra au besoin identifié.

- c) Identifier les goulots d'étranglement possibles dans le réseau et les pertes marginales résultant de l'augmentation de la production, pour déterminer si le projet doit être situé dans une zone géographique spécifique.
- d) Mettre en place des exigences techniques pour s'assurer que la nouvelle capacité de production contribue positivement au système électrique.

## **2.2 Deuxième élément clé – Pondérer les objectifs d'approvisionnement et sélectionner une méthode d'approvisionnement appropriée**

Après avoir défini la capacité d'énergie renouvelable à acquérir, les décideurs et l'entité adjudicatrice doivent sélectionner une méthode d'approvisionnement. Ce choix devrait principalement être motivé par i) le type de projet à acquérir et l'état du marché de l'électricité, et ii) la pondération des différents objectifs d'approvisionnement.

Les considérations spécifiques au projet et au marché comprennent généralement :

- **La Taille du projet.** La taille du projet détermine l'ampleur de l'impact que le prix du contrat d'achat d'électricité (CAE) a sur le système LCOE et l'influence du projet sur le système électrique. Ainsi, des coûts de transaction absolus plus élevés peuvent être acceptables pour les grands projets, par rapport aux plus petits qui peuvent nécessiter des approches plus standardisées et rationalisées telles qu'un REFiT (le cas échéant).
- **La complexité du projet.** Les sites difficiles et le déploiement de technologies immatures entraînent généralement de la complexité. Dans de tels cas, les critères techniques peuvent jouer un rôle plus prononcé, ce qui pourrait orienter vers des méthodes de passation de marchés plus adaptées telles que les enchères.
- **La Maturité du marché.** Un marché mature signifie généralement qu'il existe un paysage sain et concurrentiel et un cadre réglementaire plus avancé. Dans de tels cas, les méthodes de passation des marchés qui tirent parti de la concurrence peuvent être plus appropriées que sur les marchés avec un seul acheteur et un degré élevé de risque lié à l'acheteur. Il convient toutefois de noter que les enchères laissent généralement plus de place pour combler les lacunes du cadre réglementaire au moyen d'un contrat que la plupart des autres méthodes de passation des marchés.

Les résultats des analyses ci-dessus devraient alimenter une pondération des quatre objectifs d'approvisionnement, pour arriver à une méthode d'approvisionnement préférée :

- **La Découverte des prix.** Les centrales de production d'énergie renouvelable sont des infrastructures coûteuses, effectivement payées par les utilisateurs finaux via les tarifs de l'électricité. Compte tenu de l'accent mis sur la concurrence par les prix, les enchères sont généralement considérées comme les meilleures pour cet objectif, tandis que les négociations directes ont tendance à obtenir de mauvais résultats en raison des asymétries d'informations souvent considérables entre l'entité adjudicatrice et ses homologues du secteur privé. Il convient de noter que, étant donné que la composante de subvention d'un REFiT est uniforme pour tous les projets, il peut finir par subventionner des projets qui, autrement, auraient été rentables (pas d'additionnalité).
- **La Transparence.** Les perceptions de non-transparence ou d'application incohérente des réglementations peuvent compromettre la confiance dans le processus, entraînant des allégations de corruption et de désapprobation publique, ainsi qu'un manque d'intérêt de la part du secteur privé. Lorsqu'elles sont correctement mises en œuvre, les deux approches modernes de passation des marchés, les REFiT et les enchères, fonctionnent bien sur cet objectif. En effet, elles permettent aux gouvernements de fixer unilatéralement les conditions (qui doivent être justes et équilibrées afin d'attirer l'intérêt

du secteur privé) et de minimiser ou d'éliminer le besoin de négociations directes entre les parties.

- **L'Opportunité.** L'opportunité est souvent une préoccupation centrale lors de l'acquisition de capacités de production d'électricité, en particulier dans les pays qui souffrent de pénuries d'approvisionnement et de délestages. Une fois qu'un cadre REFIT est en place, il réduira généralement le délai de passation des marchés pour les projets éligibles, car la documentation pertinente est déjà en place. L'opportunité a traditionnellement été le principal argument en faveur des négociations directes, mais il convient de noter que des accords mal structurés peuvent entraîner des retards plus tard dans le processus.
- **Le Faible coût de transaction.** L'approvisionnement est associé à des coûts de transaction tant pour les entités adjudicatrices que pour les promoteurs de projets potentiels. Les coûts de transaction proviennent, par exemple, de la préparation de la documentation, des services techniques et juridiques, de la préparation des offres, des garanties et de la communication. Il est dans l'intérêt des deux parties de maintenir les coûts de transaction à un faible niveau. Comme pour l'opportunité ci-dessus, un cadre REFIT - une fois établi - réduira généralement les coûts de transaction. D'un autre côté, les enchères ont tendance à nécessiter une contribution substantielle de la part de conseillers embauchés et ont généralement des coûts de transaction plus élevés. Ces coûts devront être pondérés au regard des gains potentiels de la découverte des prix.

Les REFIT et les enchères ont gagné en popularité au cours de la dernière décennie, notamment parce qu'ils sont prévisibles et transparents, ce qui a tendance à réduire les coûts pour les utilisateurs finaux et à réduire le risque de corruption.

Les autorités devraient :

- a) Pondérer les quatre objectifs d'approvisionnement en fonction i) de la conception du ou des projets à acquérir, ii) du cadre réglementaire existant et iii) de la préférence des décideurs.
- b) Sélectionner la méthode de passation des marchés qui répond le mieux aux objectifs pondérés (voir annexe 1).
- c) Envisager les options pertinentes d'atténuation des risques qui peuvent être incluses dans l'approvisionnement, y compris les garanties pour faire face aux risques de l'acheteur (voir ESREM (2021) pour une discussion détaillée).
- d) Établir un cadre formel pour les propositions non sollicitées (propositions initiées par le secteur privé) afin de stimuler la croissance du pipeline de projets d'énergie renouvelable. Garantir la transparence, consulter toutes les parties prenantes et communiquer avec les décideurs.

### **2.3 Troisième élément clé– Planifier et mettre en exécution un processus prédictible et professionnel**

Bien que les investisseurs expérimentés apportent généralement de vastes compétences juridiques, techniques et financières dans le processus, de nombreux gouvernements n'auront pas la même expertise en interne. Pour uniformiser les règles du jeu et assurer un résultat équitable, il est donc impératif que des conseillers juridiques, financiers et techniques externes soient amenés à soutenir la partie gouvernementale. Bien que ces conseillers augmentent certainement les coûts de transaction, le coût des asymétries d'informations pendant les négociations peut être beaucoup plus élevé.

Comme mentionné ci-dessus, la prévisibilité est favorisée par le marché et tend à réduire le coût pour les consommateurs finaux. Il s'ensuit que, quelle que soit la méthode de passation des marchés choisie, l'autorité adjudicatrice doit partager autant d'informations que possible avec le marché et le public. Outre la transparence tout au long du processus, tous les documents finaux doivent être soumis à un examen public. Un certain nombre de scandales de corruption résultant de négociations directes à huis clos entre les gouvernements et le secteur privé en soulignent l'importance.

Les autorités devraient :

- a) Veiller à ce que le cadre réglementaire et juridique soit transparent et prévisible pour les promoteurs potentiels d'énergies renouvelables.
- b) Engager une assistance technique suffisante pour s'assurer que la partie gouvernementale n'opère pas avec un désavantage informationnel par rapport à la partie privée.
- c) Veiller à ce que tous les documents qui sous-tendent l'approvisionnement, y compris les accords de raccordement au réseau et les PPA, soient conçus sur la base d'une compréhension complète des forces et des faiblesses de l'environnement réglementaire.
- d) Garantir des plans clairs pour l'évacuation de l'électricité en temps opportun afin d'éviter l'électricité bloquée et les réclamations énergétiques réputées coûteuses.
- e) S'efforcer de partager autant d'informations que possible avec le marché et le grand public avant, pendant et après l'approvisionnement.

## **2.4 Quatrième élément clé – S'assurer que les accords sont suivis et appliqués**

Une fois l'approvisionnement terminé, il est vital pour la crédibilité du marché que tous les accords soient respectés. Des exceptions ne devraient être faites qu'en cas de fraude ou de corruption.

Parmi les violations les plus courantes des accords de PEI dans la région figure le non-paiement de l'électricité vendue, généralement au service public à acheteur unique. De tels non-paiements nuisent à la confiance du marché et peuvent augmenter le coût des futurs PEI, voire effrayer complètement les investisseurs. Selon le cadre de chaque pays, l'autorité de régulation est généralement chargée de cette surveillance et doit disposer d'une indépendance et de sanctions suffisantes pour remplir ce rôle de manière équilibrée.

Les autorités devraient :

- a) S'assurer que les secteurs public et privé respectent leurs obligations en vertu des accords signés.
- b) Établir des mécanismes qui incitent au respect des accords, règles et réglementations.
- c) Appliquer des sanctions proportionnées en cas de non-conformité.

# 3 METTRE EN PLACE UN BON PROCESSUS D'ACQUISITION D'ENERGIE RENOUVELABLE

## 3.1 Garantir la transparence, entendre toutes les parties prenantes, et s'aligner sur une politique nationale

Comme dans toute prise de décision réglementaire, il est important de s'assurer que les processus d'approvisionnement sont menés de manière transparente avec la consultation appropriée des parties prenantes. En outre, il est important que les autorités travaillent en étroite collaboration avec les décideurs pour garantir que:

- les objectifs d'approvisionnement sont bien compris par l'entité adjudicatrice et reflétés dans la conception du projet et l'exécution de l'approvisionnement, et ;
- les décideurs comprennent la nécessité d'un accord équilibré et équitable qui s'avère durable dans le temps.

## 3.2 Intégration dans des cadres réglementaires et juridiques solides et transparents

L'incertitude liée aux cadres réglementaires et juridiques peut réduire l'intérêt du secteur privé et finalement menacer les processus de passation des marchés. Il existe un certain nombre d'exemples sur le continent où l'incertitude réglementaire (par exemple, une discussion ouverte sur la réduction des REFIT ou l'application des tarifs de nouvelle génération) a inhibé la réussite des achats et l'intérêt du secteur privé (Eberhard & Kåberger, 2016). Un cadre réglementaire et juridique solide et transparent doit être en place, capable de résister aux changements brusques de la politique des marchés de l'électricité.

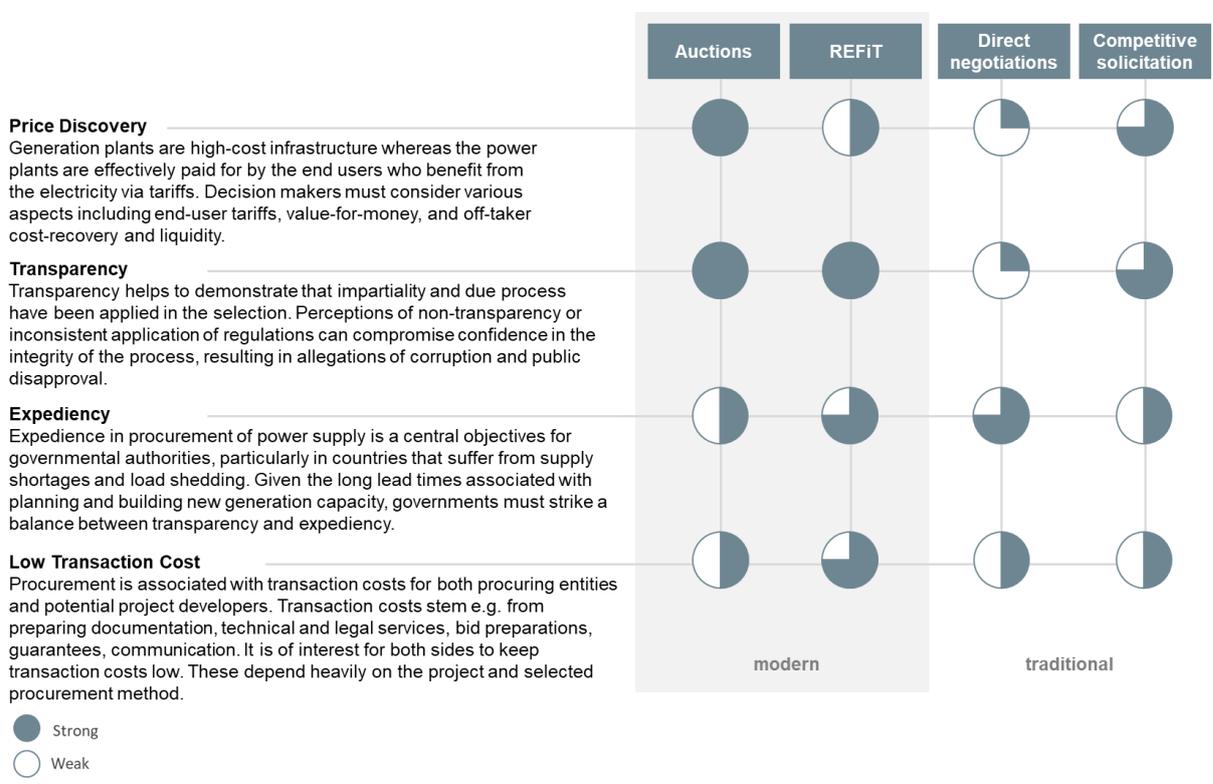
## 3.3 Collecter et analyser les données pertinentes pour sous-tendre la conformité et la transparence

La capacité des régulateurs à surveiller la conformité des PEI et de ceux (généralement des services publics) qui achètent l'électricité dépend de leur capacité à collecter des données opportunes et fiables. Une fois que les investissements du secteur privé dans la capacité de production d'énergie renouvelable sont introduits, il est donc extrêmement important que les autorités responsables (généralement le régulateur) disposent de leurs propres systèmes indépendants de collecte de données. Bien que les données proviennent généralement des acteurs du marché, les autorités doivent disposer de compétences et de ressources internes suffisantes pour garantir la qualité et utiliser les données à des fins d'analyse.

## Annexe A REFERENCES

- Cory, K.S.; Swezey, B.G. (2007). "Renewable Portfolio Standards in the States: Balancing Goals and Rules." *The Electricity Journal* (20:4); pp. 21–32.
- Couture, T.; Cory, K.; Kreycik, C.; Williams, E. (2010). "A Policymaker's Guide to Feed-In Tariff Design." TP-6A2-44849. Golden, CO: National Renewable Energy Laboratory. <http://www.nrel.gov/docs/fy10osti/44849.pdf>. Accessed October 5, 2011.
- Eberhard, A., & Kåberger, T. (2016). Renewable energy auctions in South Africa outshine feed-in tariffs. *Energy Science & Engineering*, 4(3), 190-193.ESREM. (2021). Working paper on Renewable Energy Incentive Mechanisms.
- IRENA. (2020a). Renewable Power Generation Costs in 2019. <https://www.irena.org/publications/2020/Jun/Renewable-Power-Costs-in-2019>
- IRENA. (2020b). Renewable Capacity Statistics 2020. <https://www.irena.org/publications/2020/Mar/Renewable-Capacity-Statistics-2020>
- IRENA, KfW, & GIZ. (2021). The Renewable Energy Transition in Africa. <https://irena.org/publications/2021/March/The-Renewable-Energy-Transition-in-Africa>
- Tierney, S.; Schatzki, T. (July 2008). "Competitive Procurement of Retail Electricity Supply: Recent Trends in State Policies and Utility Practices." Boston, MA: Analysis Group.
- van der Linden, N. H.; Uyterlinde, M. A.; Vrolijk, C.; Nilsson, L. J.; Åstrand, K.; Ericsson, K.; Wiser, R.; Khan, J. (2005). "Review of international experience with renewable energy obligation support mechanisms". Amsterdam, Energy Research Centre of the Netherlands.

# Annexe B : Comparaison des Modes d'approvisionnement par Objectifs d'approvisionnement





**ADRESSE:**

Suite 201  
First Floor Warrens Court  
48 Warrens Industrial Park  
Warrens  
St. Michael, Barbados

**T:** +1-246-622-1783

[hello@cpcs.ca](mailto:hello@cpcs.ca)

[www.cpcs.ca](http://www.cpcs.ca)

